

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de HOMECOURT (Meurthe-et-Moselle)
9 rue Georges Clemenceau



Séance du 28 octobre 2024 à 18 h 30

Convocation en date du 22 octobre 2024

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 22 jusqu'au point II-1 puis 23

Conseillers représentés : 6 jusqu'au point II-2 puis 5

Conseiller excusé : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Homécourt, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean TONIOLO, Maire de la ville.

Etaient présents : Mmes et MM : TONIOLO Jean – GRIVEL Lionel – BORSERINI Laetitia – ALOUANE Yann à partir du point II-2 – INNOCENTI Marie-Thérèse - VALENTI Romain – CHIARELLI Cécile – TONIOLO Philippe – MOCCHETTI Mireille – ROVARIS Pascal – CHIARELLI Julie – RIBAU Michel – DISCONTIGNY Monique – REGGIANINI Hervé – FERRARI Nadine – SEGAUX Sébastien – GOETZ Magdalena - BOUCHAKOUR Nordine – HALFTERMEYER Patrick – WEISS Frédéric – HAMM Corinne – IGIOVANNELLI Bernadette – VAQUANT Gérard.

Absents représentés : Mmes et MM : GIORGETTI Laurence représentée par GRIVEL Lionel – ALOUANE Yann représenté par VALENTI Romain jusqu'au point II-1- VIDILI Mélissandre représentée par CHIARELLI Cécile – MANGEL Christine représentée par BORSERINI Laetitia – AISSAOUI Alain représenté par VAQUANT Gérard – INNOCENTI Amerigo représenté par GIOVANNELLI Bernadette.

Conseiller excusé : Suite à la démission tardive d'un conseiller municipal, il n'a pas pu être remplacé pour cette séance.

Secrétaire de séance : M. VAQUANT Gérard

Délibération n° 2024-10-28-01/7.1 : Décision modificative de crédits n° 2 – budget "commune" – année 2024

Délibération n° 2024-10-28-01/7.1 : Décision modificative de crédits n° 2 – budget "commune" – année 2024

L'adjoint au Maire délégué aux Finances, Monsieur ROVARIS Pascal, rapporteur, a exposé que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M.57 sur la comptabilité publique ;

Vu le budget primitif 2024 de la Ville de HOMECOURT ;

Vu l'avis du bureau municipal du 23 octobre 2024 ;

Il est rappelé que suite au rejet du budget le 15 avril 2024, ce dernier a été réglé d'office par Madame le Préfet.

Il est proposé au Conseil Municipal l'adoption d'une décision modificative afin de réinscrire les différents crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 24 voix pour et 4 absents ;

VOTE la décision modificative telle que présentée en annexe.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,
Pour extrait conforme, Homécourt, le 04 octobre 2024

Le Maire,
Jean TONIOLO



La Secrétaire de séance,
Gérard VAQUANT

